

21 JUIN 2021



PADT - DEP - SCAS

Service Collèges et Actions Scolaires
Réf. : FON75373 – 2021 – n° 635
Dossier suivi par Mme Nathalie MARCILLET
Tél. : 03.80.63.65.85
courriel : dgsd.padt.dep.scas@cotedor.fr

Madame Nathalie ALBERT-MORETTI
Rectrice de l'académie de Dijon
de l'Éducation nationale
2 G RUE GENERAL HENRI DELABORDE
BP 81921
21019 DIJON CEDEX

Dijon, le 11 juin 2021

Madame la Rectrice,

Le Conseil Départemental, au cours de sa réunion d'octobre 2020, a approuvé les modalités de répartition et de versement de la dotation d'éducation physique et sportive. A cet égard, cette dotation prend notamment en compte l'enseignement de la natation, soit dix séances de deux heures de natation par division de sixième, ce qui permet l'acquisition des élèves du savoir-nager, minimum requis par les programmes scolaires.

La crise sanitaire liée au coronavirus COVID-19 a empêché la pratique normale de la natation au cours de cette année scolaire et l'Académie de Dijon souhaiterait, compte tenu de l'importance de cet enseignement dans la formation des élèves qu'il soit reporté sur la prochaine année scolaire.

A ce titre, je vous informe que la Commission Permanente, au cours de sa réunion du 7 juin 2021, a décidé, exceptionnellement, de verser aux collèges qui seraient concernés et sur leur demande expresse, l'enveloppe destinée au savoir-nager 2021 afin qu'ils puissent financer la programmation de cet apprentissage entre septembre 2021 et juin 2022.

Je vous prie de croire, Madame la Rectrice, en l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous,

Le Président

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services Départementaux

Xavier BARROIS